



Relogement suite a un arreté de peril

Par **guigine75**, le **06/03/2009** à **01:45**

Bonjour mon batiment viens d'être mis en peril par la prefecture de paris.

Mon propriétaire doit me reloger mais il est de très mauvaise fois.

Il me ment je suis a bout de nerf je ne sais plus quoi faire face a lui, je voudrais savoir quelle sont mes droits.

que puis je faire contre lui ?

Je vous remercie d'avance de votre aide.

Mille merci